



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR LUNDI 30 novembre 2009



Présents :

- Monsieur Michel MATHEY
- Monsieur André GUILLERMAND
- Monsieur Daniel PEDRINIS
- Monsieur Sébastien OLLIER
- Madame Claudine ROSSET
- Monsieur André LOMBA
- Monsieur Yves VELLUTINI
- Monsieur Maurice AVIGDOR
- Monsieur Patrick GOLLNISCH
- Monsieur Yves BONNET

Excusés :

- Monsieur Bernard SANTAMARIA,
- Monsieur René FERRAND,
- Monsieur Régis BORREL,



Espace Départemental des Sports
COMITE D'AVIRON DU RHÔNE
8 bis, rue Thévenet - 69004 LYON
Tél: 0 472 001 125

E mail: CD69@club.avironfrance.fr - Site: <http://www.aviron-rhone.org>
SIRET : 434 264 586 00018 - APE : 926C
Association sportive déclarée loi 1901

ORDRE DU JOUR :

I. Trésorerie

⇒ *Situation :*

Le trésorier présente une situation de trésorerie au 30 novembre 2009. A ce jour le compte du comité présente un solde créditeur de **3130,05 Euros**. Le détail des dépenses et recettes est donné en annexe de ce compte-rendu. Il faut noter qu'une grosse partie de la trésorerie du comité a été entamée.

⇒ *La question du retard du versement des aides aux clubs est posée :*

le président mentionne, que le retard du versement d'un certain nombre de subventions publiques a mis en difficulté la trésorerie du comité qui a du sursoir au paiement des aides aux clubs. Le comité est maintenant à jour de tout paiement.

II. Règlement intérieur

⇒ *Présentation :*

Un travail de fond a été réalisé par le bureau du CDAR. Lecture d'un projet de règlement a été faite devant les membres du comité directeur présents.

⇒ *Adoption :*

Après relecture et application de quelques modifications sémantiques, le projet de règlement intérieur est adopté à l'unanimité (11 votants, 0 abstention, 0 voix contre). Le présent règlement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le président mentionne qu'une mission de réflexion avec les professionnels des clubs sera menée en parallèle de l'application du règlement pour essayer de comprendre les écarts qui peuvent se former entre la politique menée par le CDAR et la réalité du terrain.

III. Aides aux clubs

⇒ *2009 :*

Toutes les aides pour l'année 2009 ont été versées ce jour. En 2009, 80% des aides ont été versées à trois clubs principalement.

⇒ *2010 :*

Un nouveau projet de répartitions des aides pour l'année 2010 est soumis à l'approbation du comité directeur. Ce projet est adopté à l'unanimité (11 votants, 0 abstention, 0 voix contre) pour application dès le début du prochain exercice.

IV. Emploi

⇒ *C.A.E :*

Pour aider le comité dans la réalisation d'un certain nombre de tâches administratives, il est proposé de faire appel à un salarié temps partiel sous régime du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Cette forme de contrat est très aidée (prise en charge par l'Etat à 90% et exempt de charges salariales). Le solde pour le CDAR sur la base de 24 heures par semaine avoisine 1500 Euros par an. Ce type de contrat peut être renouvelable 2 fois pour une durée maximale de 24 mois (6mois, 6 mois et 12 mois).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (11 votants, 0 abstention, 0 voix contre).

V. Assemblée Générale

⇒ *Qui* :

L'ASUL section Aviron propose d'accueillir cette Assemblée qui se tiendra :
Le lundi 1er février à 19H00.

VI. Évaluations Fédérales

⇒ *Organisation* :

Le président demande que le maximum de membres du comité soit présent pour aider à l'organisation : mise en place le vendredi soir, animation, buvette ...

Une tour de table est réalisé pour lister les bénévoles disponibles.

VII. Cross des Rameurs

⇒ *Organisation* :

Le cross se tiendra le 17 janvier. L'Aviron Club de Vienne accueille et prend en charge l'organisation du cross. Le président va prendre contact avec les responsables du club (messieurs Pattard et Bonnet) pour avancer dans cette organisation.

VIII. Fonctionnement de l'ETD :

Vinciane Perrin, invitée par le comité directeur, propose de faire parvenir un courrier aux jeunes diplômés (éducateurs, initiateurs ...) du département pour leur proposer de participer au fonctionnement de l'ETD.

Le comité directeur propose son aide à Vinciane pour l'organisation de cette ETD.

IX. Organisation Lyon / Turin :

Le président demande aux membres du comité directeur de statuer sur l'organisation du match Lyon / Turin. Il apparaît que les ressources financières et humaines du comité n'autorisent pas de ce lancer dans une telle organisation.

Le comité prend donc la décision de ne pas donner suite à cette demande.

X. Questions diverses

- Les réunions du comité directeur peuvent elles être définies lors de chaque réunion qui s'achève ?
- La structure du prochain club du lac des sapins est sur de bonnes voies. L'assemblée constitutive de la future association va bientôt avoir lieu.

Le Secrétaire Général du CDAR

Sébastien OLLIER

